

Tout dans les relations éducateurs-élèves ainsi qu'élèves entre eux, doit favoriser l'existence d'un climat de confiance, de participation, de respect, des personnes et des biens. Il implique de la part de l'ensemble de la communauté éducative (professeurs, éducateurs de la vie scolaire, personnels techniques et administratifs) et des élèves un respect mutuel.

L'objectif est également de former des jeunes responsables, autonomes, dynamiques et ouverts. Par un accompagnement personnalisé, nous souhaitons ainsi soutenir l'élève dans l'acquisition d'attitudes et de compétences nécessaires à son épanouissement dans sa future vie sociale et professionnelle.

Dès l'inscription de l'élève, ce texte a valeur de contrat entre les responsables légaux, le jeune et l'établissement.

MA PRESENCE DANS L'ETABLISSEMENT

- **MONASSIDUITÉ AUX ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES**

Ma présence en cours et aux activités organisées dans le cadre scolaire est obligatoire(Article 10 de la loi du 23 avril 2005).

En cas de retard, je me présente à la vie scolaire avec mon justificatif.

En cas d'absence non prévisible, mon responsable légal doit prévenir l'établissement sans délai par téléphone au 02-98-21-23-30 (vie scolaire) ou au 07-78-41-29-93 (portable externat) ou par courriel (audrey.quelen@cleusmeur.net).

En cas d'absence prévisible, mon responsable légal doit utiliser le carnet de correspondance numérique d'Ecole Directe.

L'établissement garantit un contrôle de la présence de chaque élève, à chaque heure de cours, et le contact avec les parents pour toute absence ou retard.

- **MES HORAIRES DE COURS ET LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PORTILLONS**

Dès mon arrivée aux abords de l'établissement, j'entre en empruntant le passage protégé, réservé aux piétons. Toute personne étrangère à l'établissement, responsables légaux y compris, est priée de se présenter à l'accueil de la vie scolaire. En cas d'intrusion non autorisée dans l'enceinte de l'établissement, celui-ci se réserve le droit d'alerter la brigade de gendarmerie de Lesneven.

Horaires de cours

08 h 25 à 09 h 20
09 h 20 à 10 h 15
10 h 35 à 11 h 30
11 h 30 à 12 h 20

13 h 20 à 14 h 15
14 h 15 à 15 h 10

15 h 25 à 16 h 20
ouverture à 16 h 20 et fermeture à 16 h 30

Horaires des portillons

ouverture à 08 h 00 et fermeture à 08 h 25
ouverture à 12 h 20 et fermeture à 12 h 25

ouverture à 13 h 10 et fermeture à 13 h 20

Elève en 4^{ème}, 3^{ème} ou CAPa SAPVER, je n'ai pas cours le mercredi après-midi. En cas de modifications horaires durant l'année scolaire, je serai averti par un membre de l'équipe pédagogique ou éducative.

Je m'engage donc à respecter les horaires et à ne pas quitter l'établissement sans l'accord de mon responsable légal et de la vie scolaire.

- **MES SORTIES AUTORISEES**

Elève externe, demi-pensionnaire ou interne, je ne pourrai être libéré que si l'autorisation de sortie est complétée et signée par mon responsable légal.

Je serai sanctionné pour toute sortie non autorisée par la vie scolaire.

- **MA SANTE**

En cas de problèmes de santé, je sors de cours avec l'accord écrit du professeur, accompagné d'un élève et je vais à la vie scolaire qui prévient immédiatement mon responsable légal. En cas de traitement, je présente mon ordonnance médicale et les médicaments à la vie scolaire.

En cas de dispense médicale d'EPS, je dois fournir obligatoirement le certificat médical à la vie scolaire. En cas de dispenses ponctuelles, je dois fournir une autorisation manuscrite signée par mon responsable légal et la présenter à la vie scolaire ainsi qu'au professeur d'EPS.

Je ne dois pas introduire et/ou consommer d'alcool ou de tabac dans l'établissement et aux abords immédiats ainsi qu'à l'occasion des sorties et visites (décret du 15/11/2006). Les produits me seront confisqués et détruits.

Je ne dois pas introduire ou utiliser des substances illicites ou des objets et produits à caractère dangereux. Cela fera l'objet d'une déclaration à la Gendarmerie, et déclenchera ma convocation au conseil de discipline.

MON TRAVAIL

L'établissement garantit un enseignement développant mes compétences. Cet enseignement entraîne des exigences de travail et de comportement. Pour cela, je m'engage à fournir des efforts réguliers, quotidiens et constants :

- Croire en moi et en mes capacités.
- Etre assidu, dynamique, participatif en classe et productif dans mes écrits.
- Appliquer les consignes, avoir une attitude correcte, prendre le cours.
- Etre honnête, ni tricherie, ni recopiage.
- Ne pas gêner les autres par mon comportement.
- Avoir tout mon matériel et équipement.

- **ETUDE**

L'étude est un temps de travail aménagé pour me permettre d'effectuer mon travail dans le respect des autres. Elle doit se faire dans une ambiance studieuse : posture correcte, silence, réalisation d'un travail ou lecture.... Ces règles de fonctionnement sont affichées en salle de permanence.

- **CDI**

Le CDI est un lieu de travail et de lecture personnelle qui implique le calme. Je ne suis pas autorisé à me trouver dans les couloirs du CDI en dehors des heures d'ouverture. En cas de non-respect du délai de prêt d'un document, une facture à la valeur du livre me sera expédiée au deuxième rappel. Un règlement spécifique au CDI est affiché à l'entrée.

- **EXAMENS**

Lors des évaluations certificatives (CCF...), je dois déposer tout objet connecté (portable, montre....) éteint à l'endroit précisé par le professeur responsable de l'évaluation ; ceci afin d'éviter toute tentative de fraude. Lors des contrôles en cours de formation (CCF) qui sont des examens officiels, l'usage du portable ou tout autre objet connecté est considéré comme une fraude et entraîne la nullité de la totalité de l'examen (même en mode vibreur).

Pour les contrôles certificatifs, en cours de formation, si mon absence est injustifiée dans un délai de 3 jours, j'obtiens un zéro. Si mon absence est justifiée (maladie, force majeure) un justificatif d'absence doit être fourni dans les 3 jours (certificat médical, document officiel). Dans ce cas, je suis convoqué à une épreuve de remplacement.

MES RESPONSABLES LEGAUX

L'établissement garantit aux élèves et à leurs responsables :

- Un enseignement conforme au programme dans le respect du rythme(*) et des capacités de chacun.
- Une équipe éducative soucieuse d'aider le jeune à progresser dans son apprentissage.
- Une information régulière concernant la scolarité du jeune et le fonctionnement de l'établissement.

Donc, ils s'engagent :

- A suivre le travail de leur jeune et des résultats scolaires, à se tenir informés (présence aux réunions, vérification des courriers-courriels adressés par l'établissement, contrôle régulier du carnet de correspondance numérique).
- A collaborer avec l'équipe pédagogique et éducative.
- A réfléchir avec leur jeune à son projet d'orientation.

(*)Aucun changement de régime en cours d'année ne sera possible sauf accord de la direction. **(Voir engagement financier)**

MON COMPORTEMENT DANS LES LOCAUX

Pour garantir une ambiance propice au travail, l'ordre et le calme sont indispensables partout.

• MA CIRCULATION DANS LES LOCAUX

Pendant les temps de récréation, je peux me rendre sur la cour, au foyer, au CDI mais je ne dois pas rester dans les salles de classe. L'usage de l'ascenseur est autorisé uniquement si je dispose d'une attestation délivrée par la vie scolaire.

• RESPECT DES BIENS ET DES LOCAUX

L'établissement garantit des lieux et du matériel propice au travail. Il confie aussi des manuels. Je m'engage à les respecter, à les garder propres et en bon état. Toute dégradation engage la responsabilité financière de mes responsables légaux ainsi que mon implication dans leur remise en état. L'établissement ne peut être tenu pour responsable de la perte d'argent, d'objets, de vêtements et ne peut prendre en charge les vols.

L'accès à certains ateliers est régi par un règlement propre. Ce règlement m'est présenté à la rentrée et affiché dans les différents ateliers. Je m'engage à le respecter.

• UTILISATION DU TELEPHONE ET SOURCES MUSICALES ET RESSOURCES NUMERIQUES

Je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone portable, mes sources musicales et toutes ressources numériques durant les séances pédagogiques (sauf à des fins pédagogiques avec autorisation de l'enseignant). Je dois les éteindre et les ranger dans mon sac. En aucun cas, je ne dois les utiliser à titre de montre ou de calculatrice. De même pour éviter toute atteinte au droit à l'image et aux conséquences inhérentes, il m'est interdit d'utiliser dans les classes et les lieux de vie scolaire tout appareil permettant l'enregistrement de sons ou d'images. La navigation sur les réseaux sociaux m'est strictement interdite hors usage pédagogique.

En cas d'appel urgent, je m'adresse à la vie scolaire.

• MA TENUE VESTIMENTAIRE ET MA POSTURE

Je m'engage à :

- Avoir une tenue correcte et décente.
- Etre tête nue dans les locaux.
- Avoir une posture professionnelle.
- Avoir un langage approprié.
- Consommer nourriture et boissons uniquement dans les lieux autorisés (self, cour, foyer).

- **MA SECURITE DANS LES LOCAUX**

L'établissement doit veiller à la sécurité des élèves. Les affiches apposées dans les couloirs indiquent les consignes de sécurité à observer et le tracé des voies d'évacuation.

En cas de début d'incendie ou d'intrusion, j'alerte immédiatement un membre de l'équipe éducative ou pédagogique.

Lors des exercices du Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS), je respecte les consignes données.

LES AUTRES ET MOI

L'établissement garantit à chaque élève le droit au respect de chacun dans ses différences.

Je m'engage à respecter l'autre dans sa personne et ses différences, ses opinions et ses biens. Donc, je n'exerce jamais de pression sur les autres élèves. Mon comportement avec les autres élèves doit se limiter à ce que la décence autorise dans une communauté éducative.

Responsable de moi-même, je le suis aussi de l'établissement et ne dois donc pas nuire à sa bonne réputation, notamment sur les réseaux sociaux.

SANCTIONS

En cas de non- respect de ces règles de vie, je m'expose à des sanctions prévues ci-dessous.

Sanctions	Données par
Remarque Orale	Tout adulte qui constate la faute
Remarque écrite dans le carnet de correspondance numérique avec vérification de la signature électronique des parents	
Travail écrit en relation avec le point du règlement non respecté	
Retenue le mercredi après-midi au Cleusmeur ou le vendredi soir (16h45-18h45) sur Saint-François Notre Dame	Le professeur, le professeur principal, la coordinatrice de vie scolaire ou un membre de la Direction
Confiscation du portable et des objets connectés pendant la journée puis restitution à l'élève ou à la famille	La coordinatrice de vie scolaire
Commission éducative (*)	Un membre de la direction, le professeur principal, la coordinatrice de vie scolaire
Avertissement écrit	Un membre de la direction, la coordinatrice de vie scolaire
Inclusion sur temps scolaire	Chef d'établissement
Mise à pied conservatoire au domicile	
Conseil de discipline	
Exclusion définitive de l'établissement, de l'internat	

() La commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative. Elle prend connaissance des situations rencontrées, assure le suivi de l'application non seulement des mesures de prévention et d'accompagnement mais aussi d'éventuelles mesures disciplinaires à prendre. Elle est composée de membres de la communauté éducative, pédagogique et est présidée par un membre de la direction.*